



Formulaire d'inscription

Informations personnelles

Nom : Prénom :
Date naissance : Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Email :
Parrain/Marraine : Role :

Type d'adhésion

Adhésion simple (1 mois)	55CHF/mois
Adhésion semestre	50CHF/mois - 330CHF
Adhésion une année	45CHF/mois - 540CHF
réduction étudiant*	-10%
Paiement fractionné**	

* Inclure une copie d'une carte d'étudiant valable avec le formulaire.

** En cas de paiement fractionné, l'adhérent s'engage à effectuer un paiement mensuel pendant toute la durée de l'adhésion choisie. Cet engagement doit être respecté jusqu'à la fin de la période sélectionnée lors de l'inscription.

Consentement

Je soussigné, certifie l'exactitude des informations fournies ci-dessus et confirme avoir pris connaissance de la charte et du règlement de l'association **POWER-LAB** en annexes.

Signature Membre : _____

Signature Parrain : _____

Date :

Lieu :



Charte de valeurs **POWERLAB**

29.03.2025
V2.0

Nos valeurs

Le projet a été conçu pour rassembler des personnes animées par la volonté de créer et de maintenir une salle de sport, permettant ainsi de pratiquer diverses disciplines à moindre coût. L'amélioration et le maintien de la condition physique sont perçus par les membres comme des atouts précieux pour la qualité de vie de chacun et de chacune.

Pour atteindre cet objectif, notre vision repose sur des valeurs humaines essentielles, telles que l'entraide, l'inclusivité et le partage, afin d'offrir aux membres un environnement sportif motivant et bienveillant.

L'entraide permet à chacun·e de progresser plus rapidement. Les membres expérimentés partagent leurs conseils et leur expertise, offrant aux novices un soutien sur lequel s'appuyer, et contribuant ainsi à un climat d'accueil agréable. Les membres actifs veillent à inclure les nouveaux venu·e·s avec bienveillance, conscients que l'intégration dans une telle structure peut s'avérer intimidante pour celles et ceux ayant peu d'expérience. L'organisation de séances collectives est également encouragée pour maintenir la motivation et favoriser l'engagement.

Le partage est au cœur des interactions entre les membres, favorisant l'échange de savoirs et de compétences. Chacun·e est encouragé·e à transmettre ses connaissances, ses expériences et ses astuces, qu'il s'agisse de conseils techniques, d'astuces pour optimiser l'entraînement ou de recommandations pour adopter un mode de vie plus sain. Cette dynamique enrichit chaque membre, créant un cercle vertueux où toutes et tous peuvent s'inspirer et s'améliorer. Le partage favorise également un esprit de convivialité et renforce les liens entre les participant·e·s, contribuant à l'ambiance bienveillante et solidaire que l'association s'efforce de cultiver.

L'inclusivité est une valeur primordiale de l'association. Toute forme de discrimination fondée sur le genre, l'ethnie, l'orientation sexuelle, l'âge ou le niveau sportif est strictement interdite. Toute personne respectueuse et désireuse de pratiquer une activité sportive au sein de l'association est la bienvenue, dans la limite de la capacité d'accueil du lieu.



Règlement d'accès à la salle de sport POWERLAB

29.03.2025
V2.0

Règlement Intérieur de la salle de sport

Article 1 : Adhésion et Accès à la Salle

1.1. L'adhésion à la salle de sport est strictement personnelle et ne peut être cédée ou prêtée à un tiers.

1.2 Chaque membre est tenu de souscrire une assurance individuelle couvrant les risques d'accidents.

1.3 L'accès à la salle de sport est strictement limité aux personnes âgées de 18 ans et plus.

Article 2 : Hygiène et Sécurité

2.1. Chaque membre est tenu de porter une tenue de sport appropriée et des chaussures de sport propres, réservées à l'usage intérieur.

2.2. Chaque membre veille à la propreté des lieux.

2.3. Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la salle, de consommer de l'alcool ou des drogues durant ou avant l'utilisation de l'équipement.

2.4. Il est interdit d'effectuer des exercices potentiellement dangereux, avec levée de charges très lourdes, sur une machine ou avec des poids libres, lorsqu'on est seul dans la salle. Pour ce type d'exercices, la présence d'un partenaire est obligatoire pour assurer la sécurité de l'utilisateur.

Article 3 : Utilisation des Équipements

3.1. Les équipements doivent être utilisés conformément à leur destination et dans le respect des consignes d'utilisation affichées.

3.2. Il est interdit de monopoliser un appareil pendant une durée excessive si d'autres membres attendent pour l'utiliser.

3.3. Toute dégradation volontaire ou non signalée des équipements sera facturée au membre responsable.

3.4. Les membres doivent ranger les équipements aussitôt leur utilisation terminée.

Article 4 : Comportement

4.1. Le respect mutuel est exigé entre les membres. Tout comportement inapproprié ou agressif pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.



Règlement d'accès à la salle de sport POWERLAB

29.03.2025
V2.0

4.2 Le respect du voisinage est primordial. Afin de minimiser les nuisances sonores, les membres doivent éviter de générer un bruit excessif pendant leurs activités sportives. Le lâcher de charges lourdes est strictement interdit.

Article 5 : Santé et Responsabilité

5.1. Les membres doivent s'assurer qu'ils sont aptes physiquement à pratiquer une activité sportive. En cas de doute, il est recommandé de consulter un médecin.

5.2. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident ou de blessure résultant d'une utilisation inappropriée des équipements ou du non-respect des consignes de sécurité.

5.3. Les objets personnels laissés dans la salle sont sous la responsabilité des membres. L'association n'est pas responsable des pertes ou des vols.

Article 6 : Modifications du Règlement

6.1. La direction se réserve le droit de modifier le présent règlement. Les membres seront informés de tout changement par voie d'affichage et/ou par courriel.
